

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 18 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 06/07/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 37 Nombre de suffrages exprimés : 44 Votes Pour : 44 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 – validation et cosignature N° 2023-74
--	--

Présents (37) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, GIRON Julienne, GAILHARD Christophe, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, LAIREZ Céline, SOULE-ARTOZOUL Rosa, BOURREC Christophe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Absents excusés (18) : CASPAR Elvire, GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADÉ Pierre, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, MUR François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, FORTUNE Didier.

Procurations (7) :

- DESCOUENS Bernard à ARMANET Henri
- ANGLADE Jean-Louis à GAILHARD Christophe
- FINES Frédéric à MALERE Hélène
- CARTAN Olivier à PELIEU Michel
- SOLANA Michel à RICARD Louis
- AIZIER Philippe à MIR André
- NARS Aline à DARAN René

Monsieur Alain RIVIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de dialogue stratégique et de gestion avec les territoires, pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT régional, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés sur 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires (PETR du Pays des Nestes, Communauté de communes du Plateau de Lannemezan, Communauté de communes Neste Barousse, Communauté de communes Aure Louron, Département des Hautes-Pyrénées, Région Occitanie), pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique,

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional,
- Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

Les intercommunalités du PETR du Pays des Nestes sont invitées à être cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu le projet de Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 établi par le PETR du Pays des Nestes en concertation avec les trois communautés de communes qui le compose, le Département et la Région,

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 du PETR du Pays des Nestes, et de l'autoriser à signer le présent contrat ainsi que tout document concernant cette action.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 du PETR du Pays des Nestes,
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération dont ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU